REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE 8 MAI 1945 - GUELMA
NIF : 411020000240004

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRUBITION PROVISOIRE

En application des dispositions des articles 73 et 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,le recteur de l'université 8 mai 1945 Guelma porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'Appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales **AO N° 01/BM-VRDPO-UG/2021**de l'annulation del'avis d'attribution provisoire parudans le journal "Akhbarachark" en langue arabele 17/10/2021et "la nation"en langue française le 17/10/2021.

Les soumissionnaires participants à l'appel d'offressouhaitant connaitre les causes détaillées de l'annulation de l'attribution provisoire peuvent se rapprocher du vice rectorat du développement, de la prospective et de l'orientation de l'Université de Guelma, au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la publication du présent avis.

LA NATION 23/01/2022 **ANEP 2223000246**